



Recouvrement des charges non facturées sur un lot

Par **BAGATELLE**, le 19/12/2008 à 15:46

Un syndic de copropriété a omis (à cause d'une erreur de saisie informatique) de facturer les charges relatives d'un lot alors que le copropriétaire concerné en détient deux.

Ce copropriétaire a payé ses charges sur ses deux lots durant 4 ans

Puis l'erreur survient et il n'acquitte que les charges qui lui sont demandées sur un lot seulement

Aujourd'hui il refuse de payer les charges pour le lot qui a été omis sous le prétexte qu'il n'a pas pu refacturer les dites charges à son locataire durant les quatre précédentes années. Il entend engager la responsabilité du syndic

Merci pour votre réponse.